

## GAL de l'Est Audois Compte-rendu du comité de programmation du mercredi 17 janvier 2018

Lieu de réunion : Maison Gibert, 11 200 LEZIGNAN-CORBIÈRES

La séance est ouverte à 14h sous la présidence de Magali VERGNES.

La présidente présente le déroulement de la réunion :

1. Quorum .....	1
2. Modification de la composition du comité de programmation .....	1
3. Présentation de l'état de la programmation .....	2
4. Projets à programmer .....	2
1) Animation du label Vignoble & découvertes, CA le grand Narbonne (19.2).....	2
2) Traiteur en circuits courts, Noémie Gazza/Grains d'Ici (19.2).....	2
3) Acquisition d'un wine truck, SCV Vignerons du Cap Leucate (19.2).....	2
4) Animation du GAL 2018, Association Minervois Corbières Méditerranée .....	2
5. Dossiers ajournés.....	6
6. Suivi de la maquette financière du GAL.....	7
7. Projets à évaluer pour opportunité .....	9
5) Villerouge Termenès Autop partage.....	9
6) VELOC TAUCH.....	11
7) PTCM – Boucle de randonnée pédestre Mines en Corbières .....	12
8) CCRLCM Extension base VTT en Corbières Minervois .....	14
9) Commune de Fleury - Etude de valorisation de l'Oustalet .....	16
10) Association De Fermes en Fêtes.....	18
11) Chocolatiers cathares.....	20
12) Le Grand Sauvage.....	21

### 1. Quorum

Lors de la vérification du quorum la Présidente constate la présence de 11 membres publics votants pour 12 membres votants privés (cf. synthèse des personnes présentes en annexe 1). Le comité de programmation peut délibérer valablement.

### 2. Modification de la composition du comité de programmation

Thomas Galland remplace Nelly Libeyre suppléant de Matthieu Vaslin pour l'ADEAR de l'Aude

### 3. Présentation de l'état de la programmation avant ce comité

Fiche action	montant FEADER inscrit dans la maquette en vigueur (date)	Dossiers sélectionnés en opportunité et non programmés			Dossiers programmés au niveau du GAL			FEADER restant	
		Nombre	Montant FEADER	%	Nombre de dossiers	Montant FEADER	%	Reste non sélectionné	Reste non programmé
FA1	110 000 €	0	0.00 €	0%	1	32 640.00 €	30%	77 360.00 €	77 360.00 €
FA2	165 000 €	1	21 045.00 €	13%	2	117 170.00 €	71%	26 785.00 €	47 830.00 €
FA3	165 000 €	1	91 443.65 €	55%	1	8 633.20 €	5%	64 923.15 €	156 366.80 €
FA4	256 000 €	1	44 000.00 €	17%	6	143 147.80 €	56%	68 852.20 €	112 852.20 €
FA5	230 000 €	6	210 608.48 €	92%	4	86 629.69 €	38%	-67 238.17 €	143 370.31 €
	<b>926 000 €</b>	<b>9</b>	<b>367 097.13 €</b>	<b>40%</b>	<b>14</b>	<b>388 220.69 €</b>	<b>42%</b>	<b>170 682.19 €</b>	<b>537 779.31 €</b>
FA6	86 500 €	0	0.00 €	0%	0	0.00 €	0%	86 500.00 €	86 500.00 €
FA7	337 500 €	0	0.00 €	0%	2	161 449.75 €	48%	176 050.25 €	176 050.25 €
	<b>1 350 000 €</b>	<b>9</b>	<b>367 097.13 €</b>	<b>27%</b>	<b>16</b>	<b>549 670.44 €</b>	<b>41%</b>	<b>433 232.44 €</b>	<b>800 329.56 €</b>

### 4. Projets à programmer

Quatre dossiers sont à programmer, un tableau récapitulatif est présenté aux membres du comité de programmation :

Fiche action	Nom projet	Montant retenus à l'instruction, à programmer						Cofinancéurs	Date CP opp	Date CP prog	Note grille
		Assiette retenue instruction	FEADER à programmer	Taux FEADER	Auto-fin. Retenu	Taux autofin.	Total Cofi retenu				
FA3	Vignobles et Découvertes GN PTCM	142 877,23 €	91 441,42 €	64%	28 575,45 €	20%	22 860,36 €	MOP	26/10/2017	17/01/2018	18,75
FA5	Grains d'ici - Pouzols	42 551,53 €	27 232,96 €	64%	8 510,33 €	20%	6 808,24 €	GN	08/06/2017	17/01/2018	14,75
	Winetruck Cave Leucate	57 139,31 €	36 569,16 €	64%	11 427,86 €	20%	9 142,29 €	GN + Leucate	26/10/2017	17/01/2018	14,00
FA7	GAL 2018	102 759,02 €	82 207,21 €	80%	--	--	20 551,81 €	Région + Dép 34	--	17/01/2018	--

Les projets sont les suivants :

#### 1) Animation du label Vignoble & découvertes, CA le grand Narbonne (19.2)

Projet sélectionné en opportunité le 26 octobre 2017. Rapport d'instruction réglementaire favorable du 04/01/2018

Note dans la grille de sélection de la FA 3 = 18,75/20 → Le projet est programmable

#### 2) Traiteur en circuits courts, Noémie Gazza/Grains d'ici (19.2)

Projet sélectionné en opportunité le 08 juin 2017. Rapport d'instruction réglementaire favorable du 04/01/2018

Note dans la grille de sélection de la FA 5 = 14,75/20 → Le projet est programmable

#### 3) Acquisition d'un Wine truck, SCV Vignerons du Cap Leucate (19.2)

Projet sélectionné en opportunité le 26 octobre 2017. Rapport d'instruction réglementaire favorable du 11/01/2018

Note dans la grille de sélection = 14 / 20 → Le projet est programmable

#### 4) Animation du GAL 2018, Association Minervois Corbières Méditerranée

Projet présenté directement en programmation sur la fiche action 7, type d'opération 19.4.

Avis d'instruction favorable du 15/01/2018

Les fiches récapitulatives et grilles de sélection détaillées de chaque projet du type d'opération 19.2 sont jointes au présent compte-rendu.

Intitulé du projet	Animation du label Vignoble & découvertes
Porteur de projet	CA le grand Narbonne
FEADER à programmer	91 443,42 €
Fiche action	<b>FA 3 Marketing territorial et installation de nouvelles activités innovantes ancrées au territoire</b>
Type d'opération	<b>4/ Soutien à la promotion et la valorisation des atouts du territoire par la création d'outils de marketing territorial communiquant les labels du territoire</b>
Résumé projet	Animation et promotion du label vignoble et découverte pendant sa durée de validité (3 ans), en partenariat avec la CCRLCM via Le Pays Touristique Corbières & Minervois : développement de la communication, itinérance entre les deux territoires et, au-delà, avec les partenaires situés sur le territoire de la CC Corbières, Salanque, Méditerranée.
Assiette éligible	142 877,23 € TTC
Régime aides d'Etat	SA 43783 / Aide aux services de base en milieu rural / TMAP 100 %
Nature des dépenses	Salaire de l'animateur/trice + 15% de frais indirects, frais de mission

**Plan de financement retenu à l'instruction**

	Montant	Taux	Etat d'avancement
Autofinancement	28 575,45€	20 %	-----
UE (FEADER)	91 443, 42€	64 %	A programmer
Autofinancement appelant du FEADER	22 860,36 €	16 %	
<b>TOTAL</b>	<b>142 877,23€</b>	<b>100%</b>	-----

3

**GRILLE DE SELECTION**

Critères communs à toutes les FA	Critères spécifiques à la FA
Contribution du projet à la mise en œuvre de la stratégie du GAL Note 10/10. Coef 3	Degré d'intégration économique du projet (relocalisation de l'économie) Note 10/10. Coef 21
Caractère partenarial et intérêt collectif du projet Note 10/10. Coef 2	Degré d'intégration des démarches et labels de qualité Note 10/10. Coef 8
	Contribution du projet à l'équilibre économique du territoire (maillage du territoire) Note 10/10. Coef 6
	Dimension écologique et/ou énergétique du projet Note 0/10. Coef 5
Note critères communs = 10/10	Note critères spécifiques = 8.75/10

**NOTE TOTALE = 18,75 / 20**

**Avis du comité technique** du 05 octobre 2017 : Favorable pour présentation au Comité de programmation du 26 octobre 2017.

**Avis du comité de programmation** du 26 octobre 2017 : Favorable à l'unanimité

Intitulé du projet	Traiteur en circuits courts
Porteur de projet	Noémie GAZZA – Grains d'ici
FEADER à programmer	27 232.96 €
Fiche action	<b>FA 5 : Valoriser les ressources locales pour encourager les circuits courts durables</b>
Type d'opération	<b>2/ Promotion et commercialisation des produits issus du périmètre du GAL en circuit court tout secteur d'activités économiques</b>
Résumé projet	Grains d'Ici est une épicerie multiservices de Pouzols-Minervois. Le projet consiste à mettre en place un service traiteur valorisant les produits des fournisseurs de l'épicerie, qui sont des producteurs locaux. La demande porte sur l'acquisition du matériel et l'aménagement de la cuisine, ainsi que sur la communication.
Assiette éligible	42 551.53 € TTC
Régime d'aides d'Etat	SA 43783 / Aide aux services de base en milieu rural / TMAP 100 %
Nature des dépenses	Equipement et matériel 35 885.58 € - Etudes, conseils : 1 886.40 € - Communication 4 779.55 €

**Plan de financement retenu dans le rapport d'instruction réglementaire**

	Montant	Taux	Etat d'avancement
Autofinancement	8 510.33 €	20 %	-----
UE (FEADER)	<b>27 232.96 €</b>	64 %	<b>A programmer</b>
Le Grand Narbonne	6 808.24 €	16 %	Attestation du 21/12/2017 - Bureau communautaire prévu le 19/02/2018
<b>TOTAL</b>	<b>42 551.53€</b>	<b>100%</b>	-----

4

**GRILLE DE SELECTION**

Critères communs à toutes les FA	Critères spécifiques à la FA
Contribution du projet à la mise en œuvre de la stratégie du GAL Note 10/10. Coef 3	Degré d'intégration économique du projet (relocalisation de l'économie) Note 5/10. Coef 21
Caractère partenarial et intérêt collectif du projet Note 5/10. Coef 2	Contribution du projet à l'équilibre économique du territoire (maillage du territoire) Note 10/10. Coef 9
	Dimension écologique et/ou énergétique du projet Note 5/10. Coef 5
	Capacité à associer différents acteurs économiques publics et privés dans le projet Note 10/10. Coef 5
Note totale = 8/10	Note totale = 6,75/10
<b>NOTE TOTALE = 14,75 / 20</b>	

**Avis du comité technique** du 16 mai 2017 : Favorable pour présentation au Comité de programmation du 08 juin 2017.

**Avis du comité de programmation du 08 juin 2017** : Favorable à l'unanimité

Intitulé du projet	Investissement dans un camion Wine Truck
Porteur de projet	SCV les vigneronns du Cap Leucate, de Quintillan et de Roquefort des Corbières
FEADER demandé	36 569,16 €
Fiche action	<b>FA 5 Valoriser les ressources locales pour encourager les circuits courts durables</b>
Type d'opération	<b>2/ Promotion et commercialisation des produits issus du périmètre du GAL en circuit court tout secteur d'activités économiques</b>
Résumé projet	La cave coopérative de Cap Leucate, Quintillan et Roquefort des Corbières souhaite investir dans un Wine Truck afin de développer ses ventes directes, élargir le réseau de clients et améliorer sa visibilité sur le territoire.
Coût total éligible	57 139,31 € HT
Régime aides d'Etat	SA 43783 / Aide aux services de base en milieu rural / TMAP 100 %
Nature des dépenses	Véhicule, petit mobilier, communication

**Plan de financement retenu à l'instruction**

	Montant	Taux	Etat d'avancement
Autofinancement	11 427.86 €	20,00 %	-----
UE (FEADER)	36 569.16 €	64,00 %	A programmer
Grand Narbonne	8 142,29 €	14,25 %	Attestation de cofinancement – Vote en bureau communautaire prévu le 19/02/2018
Commune de Leucate	1 000,00 €	1,75 %	Acquis – délibération 03/07/17
<b>TOTAL</b>	<b>57 139,31 €</b>	<b>100%</b>	-----

5

**GRILLE DE SELECTION**

Critères communs à toutes les FA	Critères spécifiques à la FA
Contribution du projet à la mise en œuvre de la stratégie du GAL Note 5/10. Coef 3	Degré d'intégration économique du projet (relocalisation de l'économie) Note 10/10. Coef 21
Caractère partenarial et intérêt collectif du projet Note 10/10. Coef 2	Contribution du projet à l'équilibre économique du territoire (maillage du territoire) Note 5/10. Coef 9
	Dimension écologique et/ou énergétique du projet Note 0/10. Coef 5
	Capacité à associer différents acteurs économiques publics et privés dans le projet Note 5/10. Coef 5
Note totale = 7/10	Note totale = 7/10
<b>NOTE TOTALE = 14 / 20</b>	

**Avis du comité technique** du 05 octobre 2017 : Favorable pour présentation au Comité de programmation du 26 octobre 2017.

**Avis du comité de programmation du 26 octobre 2017** : Favorable à l'unanimité

Intitulé du projet	Animation GAL 2018		
Porteur de projet	Association Minervois Corbières Méditerranée		
FEADER demandé	82 207,21 €		
Fiche action	<b>FA 7 Animation et fonctionnement du GAL de l'Est-audois</b>		
Résumé projet	Frais de fonctionnement pour l'animation et la gestion du GAL de l'est-audois pour l'année 2018		
Coût total éligible	102 759,02 €		
Nature des dépenses	Frais de personnel		
<b>Plan de financement retenu à l'instruction</b>			
	Montant	Taux	Etat d'avancement
UE (FEADER)	82 207,21 €	80,00 %	Demandé
Région	10 275,90 €	10,00 %	Demandé
Département de l'Hérault	1 968,05 €	1,92 %	Demandé
Auto-financement (Maître d'Ouvrage Public)	8 307,86 €	8,08 %	-----
<b>TOTAL</b>	<b>102 759,02€</b>	<b>100%</b>	-----

La Présidente met au vote : **favorable à l'unanimité** pour la programmation de ces 4 dossiers.

6

Remarques et échanges :

Jean-François Guibbert : On constate un problème de dépassement d'enveloppe, est-ce qu'un plafonnement ne doit pas s'appliquer déjà aux dossiers comme Animation Vignoble & Découverte qui mobilise 92.000€ ?

Rép. François Galabrun : la règle de plafonnement proposée ne sera pas rétroactive. L'idée est de ne pas revenir sur les décisions déjà votées.

La question de plafonner va se poser pour les prochains dossiers. Elle se pose notamment pour Cascastel, pour le projet « promotion de la cave » qui bloque une grande enveloppe.

**5. Dossiers ajournés**

Il s'agit de cinq dossiers insuffisamment avancés et/ou incomplets :

- Douzens, « réhabilitation de l'ancienne gare » (FEADER demandé : 103 000 €)
- OTI Corbières, « parcours thématiques, nouvelles offres écotouristiques et services d'itinérance en écomobilité depuis le littoral vers le territoire des Hautes Corbières » (FEADER demandé : 82 961 €)
- OT Gruissan, « plan écotouristique bleu et vert » (FEADER demandé : 328 568 €)
- CMA Aude, « cité du goût et des saveurs » (FEADER demandé : 85 120 €)

- Association vivre le Canal, « voyage entre deux mers » (FEADER demandé : 30 899 €)

Au regard de l'avancement de ces dossiers, il est proposé de les ajourner. Cependant, les règles décidées par la suite du Comité de Programmation s'appliqueront à ces dossiers.

La Présidente met au vote : **favorable à l'unanimité** pour l'ajournement de ces 5 dossiers.

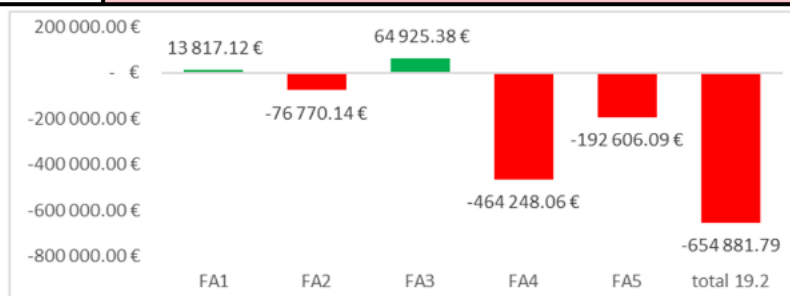
**6. Suivi de la maquette financière du GAL**

Constat : Beaucoup de demandes sont arrivées en fin 2018 pour un montant total de 830 000 euros

Au vu de l'état de programmation actuel, l'enveloppe et maquette ne sont plus adaptées ; le GAL doit faire face à une surconsommation.

Présentation de la situation : **Avant propositions – Si toutes les demandes sont acceptées**

Avant propositions					
	FA1	FA2	FA3	FA4	FA5
balance/FA	13 817.12 €	-76 770.14 €	64 925.38 €	-464 248.06 €	-192 606.09 €
Balance totale 19.2	-				654 881.79



Depuis le début de la programmation, les membres du comité ont choisi de ne pas définir de plafond.

Le comité technique, réuni les 18/12/2017 et 11/01/2018, a émis les propositions suivantes afin de réagir au mieux à la situation :

- Instaurer un plafond de FEADER de 40 000 euros
- Différer trois projets =
  - \* Cascastel, en attente d'un cofinancement
  - \* Projet de Comigne sur lequel le plan de financement a été modifié suite à la suppression de la réserve parlementaire
  - \* Appel à projet tiers lieux – à septembre ou décembre
- Imposer un délai de 3 mois entre la notification de l'avis d'opportunité favorable et la complétude du dossier (hors notification de cofinancement) => **cette décision s'appliquerait à tous les dossiers en cours**

Remarques et échanges :

Laurent Ratia : a-t-on bien vérifié qu'il n'y a pas d'autre source de financement que le GAL ? – l'idée étant de réserver le LEADER pour des projets qui ne peuvent pas avoir d'autres financements

Rép. Magali Vergnes/ François Galabrun : dans les dossiers ajournés, c'est le cas. On vérifie cela à chaque fois

Magali Vergnes : c'est un signe positif qui prouve bien la création d'une dynamique

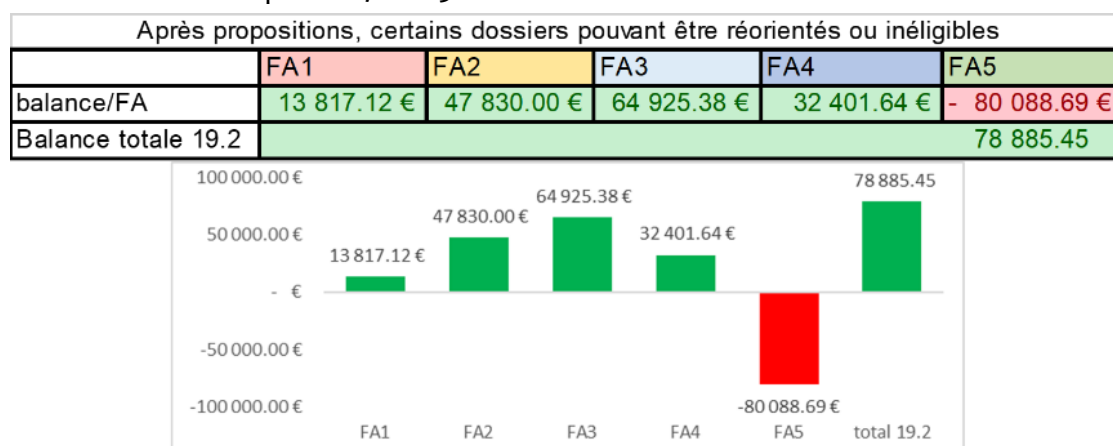
Jean-François Guibert : le transfert entre fiches actions est-il possible ?

François Galabrun : oui ce transfert est possible mais ne sera pas nécessaire si le plafond est instauré

Christelle DELGRANGE (région Occitanie) : le travail d'évaluation au premier semestre 2018 permettra le ré-abondement de la maquette. A ce jour, l'ajournement des dossiers et la mise en place du plafonnement sont la meilleure des solutions.

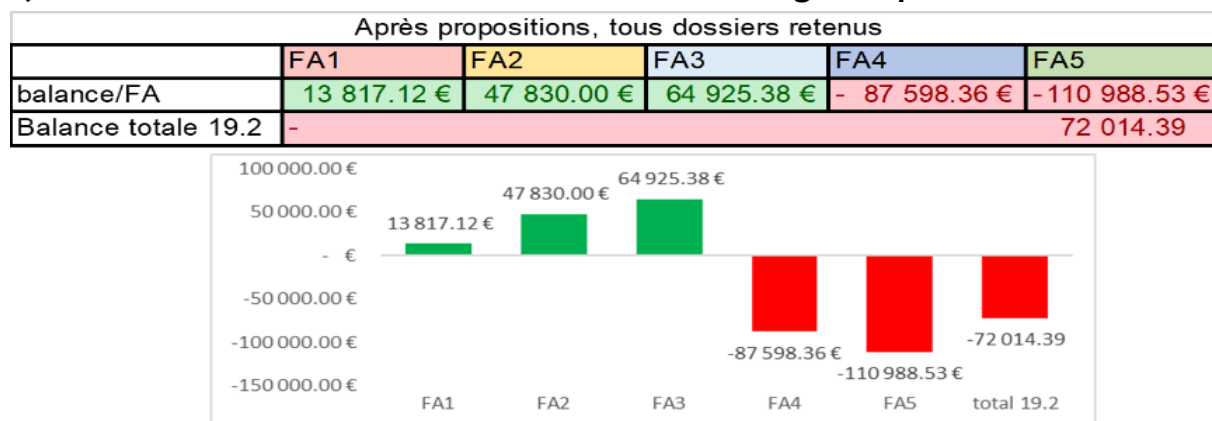
La Présidente met au vote : **favorable à l'unanimité des propositions du comité technique**

Scenario 1 : réorienter certains dossiers ou inéligibles – **Cas où les dossiers ajournés ne sont pas sélectionnés** : Reliquat de 78 885 euros



8

Scenario 2 Dans le cas où tout est programmé : déficit de 72 014 euros – **Cas où tous les dossiers ajournés obtiennent une subvention avec les nouvelles règles de plafonnement**



La réalité se situera entre ces deux hypothèses.



**7. Projets à évaluer pour opportunité**

En préparation de ce comité de programmation, le comité technique du GAL réuni le 18 décembre 2017 et le 11 janvier 2018 a estimé que les huit projets suivants sont prêts pour un passage devant le comité de programmation. Les questions et remarques figurent sur les comptes-rendus joints dans le dossier de séance.

**5) Villeroige Termenès Auto-partage**

Intitulé du projet	Véhicule en autopartage
Porteur de projet	Commune de Villeroige-Termenès
FEADER demandé	<b>25 594.85 €</b>
Fiche action	<b>FA 1</b>
Type d'opération	<b>1/ Création et développement de services innovants et/ou expérimentaux facilitant la mobilité des personnes</b>
Résumé projet	Acquisition d'un véhicule électrique en autopartage à destination de la population locale et touristique et des services communaux. Mise en place du service pendant 3 ans
Coût total éligible	<b>41 493.57 € HT</b>
Régime aides d'Etat	SA 43783 / Aide aux services de base en milieu rural / TMAP 100 %
Nature des dépenses	Véhicule, petit mobilier, communication
<b>Plan de financement proposé</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Coût total = 41 493.57 € HT pour achat du véhicule, communication, entretien sur 3 ans</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>FEADER demandé = 25 594.85 €</b></li> <li>➤ <b>Cofinancement = Région 3 800 € et Département de l'Aude 3800 €</b></li> </ul> </li> </ul>	

**Avis du comité technique :** favorable pour passage en programmation le 17/01/2018

Monsieur Philippe BRULÉ, maire de Villeroige-Termenès

Présentation :

Projet communal. Initiative qui ne provient pas de la mairie : à l'origine, des personnes s'interrogeaient pour acheter un véhicule électrique en commun et profiter des bornes de recharge de véhicules électriques, alimentées par l'ombrière photovoltaïque du parking de l'ancienne cave coopérative, qui sont en général inoccupées. Ces habitants de Villeroige ont présenté ce projet d'achat en commun au maire, qui a voulu rendre cette idée communale.

Villeroige Termenès compte 140 habitants, répartis en 80 foyers. Le château accueille 14000 visiteurs par an.

Nature des besoins : faire face à l'éloignement des petits commerces, grandes et moyennes surfaces et centres de santé.

Coexistence d'une population jeune avec des ressources limitées (revenu moyen 15000 € annuels) dépourvus de moyens de locomotion et d'une population âgée qui éprouve des difficultés à conduire. Cette population âgée pourrait bénéficier de l'accompagnement de jeunes pour covoiturer.

Facteur favorisant : il y a déjà un point de recharge électrique

Objectifs : répondre aux besoins, mettre à la disposition des habitants un moyen de locomotion non polluant à un prix abordable. But : offrir un service à un prix très attractif, qui n'est pas un prix d'équilibre (6 euros / demi-journée). Les trois premières années soutenues par LEADER vont permettre d'équilibrer le budget.

Coût du service rendu porté à 1500 euros par an pour la commune.

Les habitants seront prioritaires pour l'utilisation mais le véhicule sera à disposition pour être loué à prix d'équilibre aux touristes.

Il est envisagé un partenariat avec Termes et Lagrasse pour une boucle de visite, avec pack location voiture + billet d'entrée.

L'objectif à terme est d'étendre à d'autres sites remarquables dont tous les sites cathares du PNR Corbières Fenouillèdes (Quéribus, Peyrepertuse); puis construire des circuits de découvertes préenregistrés dans le GPS (potiers, artisans...)

Avant de lancer le projet, la commune a voulu s'assurer que la demande existait :

La question a été posée en conseil municipal, puis une commission extra-municipale a été organisée (20 personnes dont 16 présents à la première réunion - voir compte-rendu)

De nombreuses questions ont été posées : organisation pendant le weekend? (pas d'agent à disposition) / monopolisation du véhicule ?

Questions au porteur de projet :

Ludovic ROUX : quel est le tarif pour les gens du village ?

Rép : 6 euros la demi-journée pendant 3 ans puis 8 euros // Touristes et non-résidents : prix d'équilibre 15 euros la demi-journée puis 16 euros

Ludovic Roux : propose qu'on étudie ensemble la destination vers la cave de Talairan

Jean-Pascal Pelagatti : ce projet est intéressant / Avez-vous estimé le nombre de jours de location ?

Rép : Budget prévisionnel : hypothèse haute : 5 demi-journées par semaine sur 50 semaines pour les habitants du village et 0.5 demi-journée par semaine sur 50 semaines pour les locations de tourisme.

Eliane Pieroni : qu'est-ce qui fait penser que les touristes vont payer 15 € pour prendre cette voiture plutôt que d'utiliser la leur ?

Rép : les camping-caristes sont globalement la cible ; d'autre part, nous comptons sur l'idée de nouvelle expérience : une visite des sites des Hautes Corbières dans un véhicule complètement silencieux

Éric Ciappara : comment va s'organiser la maintenance du véhicule ?

Rép : voiture électrique automatique. La maintenance est contractée avec le concessionnaire à l'achat.

Monsieur Brulé et Walter Benazet (conseiller municipal de Villerouge Termenès) quittent la pièce.

Discussions :

Projet innovant, dans l'esprit LEADER

Philippe Rappeneau : coût d'investissement et de fonctionnement. Quelle prise en compte des recettes ?

Rép. François Galabrun : En dessous de 50 000 euros, pas d'obligation légale de déclarer les recettes.

Éric Ciappara : un projet participatif, qu'on retrouve dans les habitats partagés. A encourager.

Brice Rufas : le Pays Touristique Corbières Minervois travaille sur une boucle Lagrasse-Termes-Villeroige, est prêt à les aider.

Laurent Ratia : ne faudrait-il pas exclure le fonctionnement ? car on finance le salaire de l'employé municipal

Rép. François Galabrun : On finance l'expérimentation. Donc on accepte de financer le fonctionnement comme sur d'autres projets, par exemple Salin de La Palme.

Aspect pionnier du projet à encourager.

La Présidente met au vote : **favorable à l'unanimité**

## 6) VELOCTAUCH

Intitulé du projet	Parc VAE
Porteur de projet	Veloc Tauch
FEADER demandé	<b>7 680 €</b>
Fiche action	<b>FA 1 Mobilité</b>
Type d'opération	<b>2/ Services de location de véhicules non polluants</b>
Résumé projet	Installation d'un parc de 6 vélos à assistance électrique à Tuchan Circuits oenotouristique, musée de la préhistoire, châteaux cathares
Coût total éligible	12 000 € HT
Régime aides d'Etat	Régime d'aides d'Etat = PME Jeunes Pousses / TMAP 100 %
Nature des dépenses	<b>VAE 9 000€ et communication 3 000€</b>
<b>Plan de financement proposé</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Coût total = 12 000€ HT</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>FEADER max = 7 680 €</b></li> <li>➤ <b>Cofinancement demandé = CCCSM 16% = 1 920 €</b></li> </ul> </li> </ul>	

11

Présentation du porteur de projet

Guillaume LARIS : Gérant de la société Veloc Tauch à Tuchan

M. Laris souhaite acheter un parc de vélos à assistance électrique sur le secteur de Tuchan. Il envisage de proposer des balades préenregistrées dans le GPS – une dizaine de parcours thématiques.

Partenariats : musée de Tautavel, caves particulières (dégustation sur place et livraison des cartons de vins par les producteurs au point de chute)

Son expérience passée a démontré que 6 vélos suffisent par rapport à la fréquentation.

Vélos à assistance électrique : en plein développement, bien adapté aux Hautes Corbières, plus accessible qu'auparavant.

Options de confort pour les familles : sièges bébés + remorques : remorques « package pique-nique » avec glacière, tables, chaises...

Locations demi-journée 23 euros / journée complète 35 euros

Travail avec le label « Accueil Paysan » pour mettre en place des circuits : des hébergeurs labellisés Accueil Paysan, formés à l'utilisation du GPS. Itinérance sur deux ou trois journées sur Tuchan, Villeroque, etc. avec passage sur les points touristiques principaux.

Pas de questions : le porteur de projet quitte la pièce.

Discussions

Michel Cano : est-ce que sans l'aide, il réalise son projet ?

Rép. François Galabrun : non. Ce projet est similaire à celui de Aude Cathare Evasion, qui a bénéficié d'une aide de FEADER de 32 640 €.

Partenariats engagés, s'intègre dans les circuits.

Sandra Porignaux : Aujourd'hui en difficulté, comment a-t-il évalué la fréquentation prévisionnelle ? Rép. : il s'est basé sur son expérience et a revu son projet à la baisse.

Jean-Pascal Pelagatti souligne que le coût des vélos est peu élevé et appuie la pertinence du projet.

Walter Bénazet précise qu'il s'agit d'un complément d'activité et non d'une activité principale.

La Présidente met au vote : **favorable à l'unanimité**

### 7) PTCM – Boucle de randonnée pédestre Mines en Corbières

Intitulé du projet	Boucle de randonnée pédestre Mines en Corbières
Porteur de projet	<i>Pays Touristique Corbières Minervois</i>
FEADER demandé	12 789,63 €
Fiche action	<b>FA 1 Mobilité</b>
Type d'opération	<b>3 : Itinéraires balisés de voies douces</b>
Résumé projet	Boucle de randonnée pédestre Mines en Corbières – communes de Palairac, Talairan et Villeroque-Termenès
Coût total éligible	19 983,80 € TTC
Régime aides d'Etat	SA 43783 / Aide aux services de base en milieu rural / TMAP 100 %
Nature des dépenses	Production contenu, illustrations et signalétique
<b>Plan de financement proposé</b>	
<b>Coût total : 19 983,80 € pour production contenu, illustrations et signalétique</b>	
<b>FEADER demandé : 12 789,63 €</b>	
Cofinancement : Département de l'Aude 3197,40 €	

12

Présentation du projet :

Monsieur Michel SZAVESKI, maire de Palairac et président de l'Association mines en Corbières qui regroupe 14 communes depuis 2011.

Mise en valeur du patrimoine minier des Corbières.

L'histoire des mines remonte à l'époque romaine, qui connaissait déjà une forte exploitation minière.

Au Moyen-Âge, l'abbaye de Lagrasse était propriétaire des mines, les seigneurs de Termes exploitants. Au 17<sup>e</sup> siècle, l'activité a repris et au 18<sup>e</sup> siècle, importante exploitation par le seigneur de Cascastel. Au 19<sup>e</sup> siècle, l'exploitation est devenue industrielle.

Le but est de valoriser le patrimoine minier : création d'une boucle de randonnée thématique sur le thème des mines (+ centre d'interprétation/ musée qui sera situé à Cascastel + valorisation dans le cadre de l'acte II du Pays Cathare avec le département), autour de trois communes : Palairac, Talairan et Villeroque Termenès. Requalifier une boucle existante de 6km autour d'une dizaine de sites miniers.

Dépenses : études historiques + implantation panneaux et rénovation de sentiers

Questions :

Laurent Ratia : est-ce qu'aujourd'hui il y a des visites ?

Rép : oui, visites accompagnées, à la demande. Animations : fête de la Mine, une fois par an : le matin, visite de certains sites (approximativement 300 personnes)

Laurent Ratia : Sécurisation ? Normes ?

Rép. : Sur cette première boucle, l'organisme compétent (Etat) a mis en sécurité les mines valorisées (obstruction, grillage, ...).

Dans le cadre du projet global, d'autres boucles seront créées (volonté : 13 au total) mais la sécurisation des sites reste un problème car elle est extrêmement coûteuse.

Il y a deux à trois boucles sur lesquelles il n'y a pas de problème de sécurisation.

Les membres de l'association vont entamer une formation de développement.

Michel Cano : sur quoi repose l'économie du village ?

Rép. : pratiquement inexistante : il y a seulement 4 actifs dans la commune. Elle est composée principalement de retraités.

Michel Cano : Objectif valorisation touristique ?

Rép. : Oui, mais pas seulement pour Palairac : 14 communes sont concernées.

Il y a bien sûr la volonté du maintien de l'activité économique : hébergeurs, restaurateurs... dans contexte de l'acte II du Pays Cathare, mais l'objectif premier est de conserver et valoriser ce patrimoine minier méconnu.

Le porteur de projet, les élus et membres du PTCM quittent la pièce.

Discussions :

Eliane PIERONI : Le montant de recherches scientifiques paraît élevé, qui en aura la mission ?

Rép. François Galabrun : pas de prestataire à ce jour, les dépenses feront l'objet, comme pour tous les dossiers, de devis comparatifs pour s'assurer du caractère raisonnable des coûts

Philippe PHALIP : problème de planter des panneaux dans le paysage (pollution visuelle), peut-être valoriser autrement (QR code ?)

Rép. : il faut prendre en compte le problème de connexion dans les Corbières... L'utilisation du QR code nécessite une couverture parfaite de tous les opérateurs, ce qui n'est pas le cas.

Michel CANO : initiative remarquable. Il faut connaître Palairac. Le patrimoine minier n'a pas été exploité. La population est vieillissante ; ce projet est une vraie bouffée d'oxygène pour le village.

Ludovic ROUX : en effet les Hautes Corbières sont touchées par le problème de manque de réseau. Les panneaux peuvent être désagréables dans ce milieu certes, mais ils sont primordiaux dans cette zone et il est important d'y ouvrir des sentiers. Il vaut mieux mettre un panneau pour valoriser les circuits que de les laisser se fermer.

La Présidente met au vote : **favorable à l'unanimité**

#### 8) CCRLCM Extension base VTT en Corbières Minervois

Intitulé du projet	Extension base VTT en Corbières Minervois
Porteur de projet	CCRLCM
FEADER demandé	<b>17 478.40 €</b>
Fiche action	<b>FA 1 Mobilité</b>
Type d'opération	<b>3 : Itinéraires balisés de voies douces</b>
Résumé projet	Extension site VTT 198 Ronde au cœur des Corbières : 268km soit 10 circuits
Coût total éligible	27 310 € TTC
Régime aides d'Etat	SA 43783 / Aide aux services de base en milieu rural / TMAP 100 %
Nature des dépenses	Création de sentiers et kit VTT FFC
<b>Plan de financement proposé</b>	
<b>Coût total : 27 310 € pour création de sentiers et kit VTT FFC</b>	
<b>FEADER max : 17 478,40 € (64%)</b>	
Cofinancement : Département de l'Aude : 4 369,60 €	

14

Présentation du projet par Brice RUFAS, président du Pays Touristique Corbières Minervois  
Il s'agit de l'extension des boucles VTT 113 et 198, leur permettant de se rejoindre.

Contexte :

1/3 des demandes de randonnée sont faites au comptoir des offices de tourisme.

53 % des Français pratiquent au moins 1 fois par semaine une activité sportive. La première activité concernée est le vélo avec plus de 18 Millions de pratiquants.

Le vélo et le VTT sont la 3<sup>ème</sup> pratique sportive des Français pendant les vacances d'été.

C'est avant tout une pratique de découverte et de loisirs pour 94% d'entre eux.

Un vétériste consomme 66 euros/ jour en vacances avec l'hébergement, un touriste dans l'Aude dépense 46,90 € (source ADT).

Ce projet permettra de dynamiser la vie économique et touristique ; de capter une nouvelle clientèle et développer les ailes de saison ; de renforcer l'activité des clubs, proposer une activité de loisirs à la population locale.

#### L'offre VTT sur le territoire du GAL :

2010 : Création de 110 km Site VTT sur le sud Minervois (territoire du Grand Narbonne ; boucle 113).

2011 : Création du 210 km site VTT sur les Corbières (territoire CCRLCM et Corbières Salanque Méditerranée ; boucle 198)

Les deux sites sont conçus sur le même cahier des charges.

#### Questions :

Combien de kilomètres balisés ? Rép. : 270 km environ.

Y-a-t-il des niveaux différents ? Rép. : oui, quatre niveaux : vert, bleu, rouge et noir.

Anne Marsrou précise que le PTCM a fait le choix de matérialiser les départs des caves coopératives et des sites patrimoniaux.

Le porteur de projet et les élus de la CCRLCM quittent la pièce.

Pas de questions ni de remarques.

La Présidente met au vote : **favorable à l'unanimité**

### 9) Commune de Fleury - Etude de valorisation de l'Oustalet

Intitulé du projet	<b>Réalisation d'une étude de valorisation écotouristique et paysagère des bâtiments de l'Oustalet</b>
Porteur de projet	Commune de Fleury d'Aude
FEADER demandé	28 477 €
Fiche action	<b>FA 4 Tourisme</b>
Type d'opération	<b>TO1 : Réalisation d'études préalables à la création de services et d'équipements touristiques</b>
Résumé projet	Réalisation d'une étude de valorisation écotouristique et paysagère des bâtiments de l'Oustalet
Coût total éligible	56 954 € TTC
Régime aides d'Etat	SA 43783 / Aide aux services de base en milieu rural / TMAP 100 %
Nature des dépenses	Frais d'étude
<b>Plan de financement proposé</b>	
<p><b>Coût total = 56 954 € TTC pour la réalisation de l'étude</b>  <b>FEADER demandé = 28 477 € (50%)</b>  <b>Cofinancement = DREAL, Région, Département de l'Aude</b>  Régime d'aides d'Etat : services de base en milieu rural</p>	

Présentation du contexte par Monsieur Guy SIE, maire de Fleury d'Aude

Projet de requalification du domaine de l'Oustalet en haut lieu de l'écotourisme

L'Oustalet couvre 540 ha appartenant au conservatoire du littoral dans le massif de la Clape + marais ; situé à l'exacte confluence du site Natura 2000.

Gouffre de l'œil doux, domaine, zones humides, marécages, 5 sites Natura 2000

Projet urbanistique et touristique.

Présentation technique par M. Christian GAGNEPAIN, élu municipal :

Au pied de St Pierre la Mer, 40 000 personnes en saison estivale

Stations balnéaires aussi fréquentées sur weekend

Domaine à l'entrée des zones humides, bien situé pour assurer une grande fréquentation.

Le domaine est un des trois sites retenus dans la stratégie du PNR de la Narbonnaise.

La commune a fait plusieurs tentatives pour aménager ce bâtiment (98-99 et 2008-2009). Depuis, elle a passé une convention avec le conservatoire du littoral et le PNR de la Narbonnaise en Méditerranée pour relancer ce projet en latence.

La commune a démarré une étude architecturale et sanitaire des bâtiments.

Lors de la première réunion, tout le monde s'est rendu compte qu'on ne savait pas quoi faire de ces bâtiments. La commune ne peut pas achever étude architecturale sans connaître la destination des bâtiments.



La commune souhaite monter une étude écotouristique et paysagère : d'où 16.000 euros pour l'étude paysagère (exigée par la DREAL).

Guy Sié : on a des idées mais beaucoup de contraintes à prendre en compte

Bertrand Dulac : dans cadre de la stratégie du PNR, trois sites ont été définis pour sensibiliser à l'environnement et à valoriser (Castelou, Ste Lucie, Oustalet)

L'écomusée de la bergerie reçoit 22000 personnes l'été.

Ce lieu offrirait aux touristes une alternative à la plage et aux promenades dans la Clape (fermée souvent pendant l'été)

Catherine Marie Calley : qui a élaboré le tableau détaillé des coûts ?

Rép. : la commune a déjà sollicité des cabinets d'étude, notamment Pro-Tourisme

Le maître d'œuvre devra être différent.

Éric Ciappara = Enjeu : qualité de l'aménagement

Etude architecturale arrêtée tant qu'on ne connaît pas la destination

Jean-François Guibbert : cette initiative permettra de pérenniser le patrimoine existant. A saluer

Guy Sié : rentre dans le cadre de remise en valeur globale de la commune.

8 000 résidences secondaires et 45 000

Plusieurs personnes soulignent que le montant de l'étude est élevé.

Guy Sié : elle ne porte pas que sur les bâtiments.

Les porteurs de projet, Magali Vergnes et Monsieur Vallverdu, qui sont élus au PNR, quittent la pièce.

Discussions :

Laurent Ratia : un dossier qui devrait être porté par le PNR ?

Rép. François Galabrun : la commune et le PNR sont co-gestionnaires. Participent à l'élaboration du cahier des charges.

Partenaires financiers : Région, DREAL, Département

Éric Ciappara : démarche un peu normale voire vertueuse ? Etude sur les besoins, puis cette étude débouche sur étude de programmation. Le prix n'est pas inconséquent par rapport à l'échelle du projet. Il y a de grosses contraintes et enjeux.

François Galabrun : Cette étude fera l'objet d'un marché respectant les règles de la commande publique. A ce jour, un devis permet un chiffrage du projet, mais le montant sera celui du marché public.

La Présidente met au vote : **favorable à l'unanimité**

### 10) Association De Fermes en Fêtes

Intitulé du projet	<b>Développement d'un pack agritouristique sur le territoire de la Domitienne</b>
Porteur de projet	Association De Fermes en Fêtes
FEADER demandé	25 791,78 €
Fiche action	<b>FA 5</b>
Type d'opération	<b>2 Promotion commercialisation en circuits courts</b>
Résumé projet	Développement d'un pack agritouristique sur le territoire de la Domitienne : salon Arts et Terroirs à Nissan lez Ensérune et nouveau circuit De Ferme en Ferme avec la FRCIVAM
Coût total éligible	40 299,67 € TTC
Régime aides d'Etat	SA 43783 / Aide aux services de base en milieu rural / TMAP 100 %
Nature des dépenses	Frais de communication et d'animation, matériel
<b>Plan de financement proposé</b>	
<p><b>Coût total = 40 299,67 € TTC dont frais de communication et d'animation, matériel</b>  <b>FEADER demandé : 25 791,78 €</b>  <b>Cofinancement : Département de l'Hérault + La Domitienne 6447,95€</b>  Régime d'aides d'Etat : services de base en milieu rural</p>	

NB : Monsieur Ratia quitte la réunion

18

Présentation du projet par Monsieur GAREIL, oléiculteur sur Nissan lez Ensérune

Association de Fermes en Fêtes créée avec un producteur de vins et un producteur de bières

Contactés par la FRCIVAM de l'Hérault : 5 fermes sur la Domitienne agréées pour participer à l'opération nationale De Ferme en Ferme fin avril.

Ce projet répond à une carence sur le biterrois.

Projet : salon arts et terroirs : 25 retours favorables de producteurs sur le secteur Domitienne + Marseillan (chocolat) + Vendres (huîtres)

Circuit De Ferme en Ferme : 5 pour le circuit cette année, puis à terme 12 à 15 fermes. Le circuit a été validé par le réseau national, il répond à une charte nationale, et les participants bénéficieront de journées de formation.

L'association est fraîchement créée - M. Gareil prend sa retraite et s'engage financièrement dans l'association. Le projet est également soutenu par la caisse locale de Crédit Agricole.

En partenariat avec vélo club de l'Oppidum pour la création d'une boucle.

Communication auprès de tous les vélos clubs

Questions :

Jean-Pascal Pelagatti : qui sont vos partenaires ?

Rép : la communauté de communes La Domitienne impliquée depuis le début, la FRCIVAM. Le département de l'Hérault

Sabrina Liot Dassagaté précise que La Domitienne vient d'adopter un règlement d'aides pour pouvoir cofinancer cette opération et qu'elle sera mise au vote en février.

François Galabrun précise que le département de l'Hérault est favorable à un cofinancement.

Eliane PIERONI : l'association prévoit de faire venir des artistes pour le salon ?

Rép : oui des artistes de Nissan lez Ensérune. Une dizaine de stands réservés à l'art. A ce jour, l'association compte sur le bouche à oreille pour faire venir d'autres artistes.

Repas accord mets et vins le samedi.

Le porteur de projet et Mme Danièle Bosch (conseillère municipale de Nissan lez Ensérune) quittent la pièce.

Discussions

Ce projet avait initialement été présenté sur deux ans. Le comité technique a demandé de présenter la première année uniquement en conservant la totalité de l'accompagnement de la FRCIVAM sur la première année.

Jean-Pascal Pelagatti déplore que la chambre d'agriculture de l'Hérault n'ait pas été consultée, ni la chambre des métiers.

19

La Présidente met au vote : **favorable à l'unanimité**

## 11) Chocolatiers cathares

Intitulé du projet	<b>Création d'un musée du chocolat et de la confiserie à Montredon des Corbières</b>
Porteur de projet	
FEADER demandé	40 000 €
Fiche action	<b>FA 5</b>
Type d'opération	<b>TO3 Maintien d'activités artisanales multi-activités</b>
Résumé projet	Création d'un musée du chocolat et de la confiserie à Montredon des Corbières
Coût total éligible	251 000 € HT
Régime aides d'Etat	PME >5 ans - TMAP 30%
Nature des dépenses	Travaux d'aménagement
<b>Plan de financement proposé</b>	
<p><b>Coût total = 472 000 € HT pour les travaux d'aménagement</b>  <b>FEADER demandé = 40 000 €</b>  <b>Cofinancement = Grand Narbonne 10 000€</b>  Régime d'aides d'état : PME &gt;5 ans - TMAP 30%</p>	

Présentation par M. Youcef OSMANI

Chocolatier depuis plus de 35 ans, actuellement en activité à Montredon des Corbières

Visites commentées, ateliers auprès du grand public et des écoles

L'espace scénique (300 m<sup>2</sup>, à l'étage) permettra de présenter l'épopée du cacao ainsi que les premières machines des années 1900.

L'objectif est également de mieux recevoir les visiteurs.

Les ateliers permettent de faire fabriquer le chocolat aux visiteurs.

Image que le porteur de projet souhaite donner : mettre en avant le patrimoine local (boîtes à l'effigie de Quéribus, Gruissan, Peyrepertuse...)

Travaille en partenariat avec les offices du tourisme, une miellerie, un minotier

Un partenariat est également conclu avec la vinaigrerie de Lagrasse qui souhaite intégrer les locaux. Le lien entre ces deux structures est articulé autour des années 1900.

Retombées économiques attendues : embauche d'apprentis et de personnel, augmentation du chiffre d'affaires.

Pas de questions ; le porteur de projet quitte la pièce.

Discussions :

Nicole Audier : ce projet a déjà été présenté ?

Rép. François Galabrun : oui, ce projet dans sa version initiale avait été présenté en comité technique.

Catherine Marie-Calley : la fréquentation ne serait-elle pas disproportionnée par rapport à la taille de la boutique ?

Michel Cano souligne la fiabilité du porteur du projet, c'est une personne connue pour amener les projets au bout. Il assure la complémentarité avec les acteurs locaux.

Magali Vergnes précise que la subvention du Grand Narbonne fera l'objet d'un vote prochainement.

La Présidente met au vote : **favorable à l'unanimité**

### 12) Le Grand Sauvage

Intitulé du projet	Ruche créative et éco-responsable
Porteur de projet	Renaud PARAVEL
FEADER demandé	49 376 € - plafonné 40 000€
Fiche action	<b>FA 5</b>
Type d'opération	<b>Promotion commercialisation en circuits courts</b>
Résumé projet	Réhabilitation et reconversion d'un domaine viticole en une ruche créative et responsable. Domaine de onze bâtiments dont création d'un bar à vins, d'un food-truck et boutiques
Coût total éligible	77 150€ TTC
Régime aides d'Etat	SA 43783 / Aide aux services de base en milieu rural / TMAP 100 %
Nature des dépenses	Travaux d'aménagement
<b>Plan de financement proposé</b>	
<p><b>Coût total = 77 150€ ? À préciser</b>  <b>FEADER max = 49 376 € (64%)</b>  <b>Cofinancement demandé : Grand Narbonne ?</b>  Régime d'aides d'Etat : services de base en milieu rural</p>	

21

Présentation par M. Renaud Paravel et Bernard Mirer (expert-comptable)

Le projet est la réhabilitation d'une cave viticole – un domaine de 11 bâtiments situé à l'écart de la commune de Roquefort des Corbières, pour en faire une ruche culturelle, des ateliers cuisine avec des chefs locaux ; y faire travailler des producteurs locaux pour les produits et vins ; accueillir des festivals ; recréer une boutique à l'intérieur des caves ; installer un food-truck, faire venir des chefs de toute la Région en fonction des évènements.

Autour de la musique : faire venir des personnalités.

Faire découvrir des métiers de l'art et de l'artisanat.

Le site se trouve à 4 minutes du péage de Sigean

Exemple de projet similaire : le marché du Lez à Montpellier

Michel CANO : êtes-vous propriétaire ?

Rép. : oui, propriétaire des bâtiments, et des terrains attenants bientôt (procédure notariée en cours)

Éric CIAPPARA : enjeu : fédérer des acteurs locaux, un noyau de plusieurs personnes. Association créée ?

Rép. : Une SASU qui porte le projet commercial et économique + une association pour la partie culturelle. Participation des producteurs pour la ressource humaine.

Jean-Marc VALLVERDU : est-ce que ce projet s'inscrit dans le cadre juridique de la SAFER ?

Rép. François Galabrun : j'ai téléphoné à Monsieur Caman de la SAFER, le projet correspond bien au maintien de la destination agricole et rurale telle que signée dans le contrat de la SAFER qui a pleinement connaissance du projet.

Jean-Marc VALLVERDU : concernant la dimension au niveau de l'accueil, le volume de terrain est-il suffisant pour faire des parkings ?

Rép : 3ha de terrain sont en cours d'acquisition, donc suffisant

Jean-Marc VALLVERDU : le projet avait été mené dans le cadre de la reconquête de terrains agricoles par la cave coopérative du Cap Leucate à la suite de l'arrachage des vignes attenantes. La compatibilité du projet paraît compliquée avec la destination qui avait été donnée par la cave.

Rép. François Galabrun : il s'agit à ce jour d'un vote en opportunité. On a demandé à la SAFER de transmettre les contrats pour s'assurer de la conformité des projets. Concernant l'évacuation des eaux usées : l'architecte en charge a travaillé à ce sujet avec le Grand Narbonne.

Magali VERGNES : les règles d'urbanisme à respecter seront vérifiées avec la mairie.

Ludovic ROUX : un partenariat avec les caves coopératives est-il envisagé ?

Rép : M. Paravel a discuté avec Monsieur CASTANY, pour mettre en place un partenariat de vente de produits de la cave de Leucate ainsi que la création d'une cuvée spéciale

Jean-Pascal Pelagatti : le nom de « ruche » est-il en lien avec la Ruche qui dit oui ?

Rép. : Non, le domaine s'appellera le Domaine du Grand Sauvage. Le nom de « ruche » fait allusion au côté participatif et collectif du projet.

Le porteur de projet quitte la pièce.

Discussion :

François Galabrun précise que les dépenses éligibles sont celles fléchées sur la valorisation des produits locaux (FA5)

Jean-Marc VALLVERDU : ce qui est gênant, c'est que la cave coopérative de Leucate n'a pas été consultée. Le domaine de Montpezat a périclité, c'était une cave particulière. La cave de Leucate a pris en charge l'intégralité du secteur, intéressant pour la commune de Roquefort, en particulier les terrains et vignes. La cave n'avait pas d'intérêt de garder les bâtis, d'où la vente. Mais les terres qui entourent tout le domaine ont été vendues aux producteurs dans le but de maintenir l'activité viticole/agricole : cela pose un problème à la cave coopérative.

Danièle BOSCH : pourquoi cela pose problème ?

Jean-Marc VALLVERDU : pas de problème pour la restauration, mais crainte pour l'accueil de grandes populations

Eliane PIERONI : un partenariat possible avec les vigneron : le Wine-truck de la cave de Leucate par exemple !

Catherine MARIE-CALLEY : Montant : 77 000 euros pour bar à vin, food-truck et boutique : ce montant semble bas pour l'étendue des travaux

Jean-Pascal PELAGATTI : quid du maintien agricole ? Ce qui interroge = 49 000 € de FEADER demandé alors que c'est un projet individuel.

François Galabrun précise que le projet sera plafonné à 40 000 €.

Philippe RAPPENEAU : pas de prévision affichée sur la rentabilité ?

Patrice AVILES : vision sur la rentabilité ?

Sandra PORIGNAUX précise que le porteur de projet a été accompagné par la CCI de l'Aude lors de l'émergence du projet.

Éric CIAPPARA : interrogation concernant la démarche. Veut du collectif mais est individuel. La reconversion d'une friche économique se fait généralement par un collectif et/ou de façon partenariale. Dans la façon dont il monte le projet, il est aujourd'hui tout seul. Est-ce qu'il y a une association ?

Michel CANO : on met de l'argent sur une friche agricole. Prise de risque sur une coquille vide.

Philippe RAPPENEAU : ce projet devrait être retravaillé avec la CCI

Rép. François Galabrun : on demande un budget prévisionnel. C'est indispensable pour la programmation.

Éric CIAPPARA : insiste sur le côté individuel. Fait le projet seul. Cela pose problème.

Ludovic ROUX : il serait prudent de répertorier les réserves, ne pas s'engager

Jean-François Guibbert : une personne qui amène la possibilité de travailler sur la requalification d'une friche, de l'animation dans une ancienne cave coopérative, c'est positif, ne pas lui fermer la porte. Projet encore à creuser.

VOTE avec réserves :

- Prouver la viabilité économique
- Apporter la preuve des partenariats
- S'assurer de la conformité du projet avec le contrat SAFER et les règles d'urbanisme

La Présidente met au vote :

3 contre : Evelyne ROUFFIA, Patrice AVILES et Jean-Marc VALLVERDU

5 abstentions : Philippe RAPPENEAU, Nicole AUDIER, Jean-pascal PELAGATTI, Catherine MARIE-CALLEY)

Les autres membres votants sont favorables avec réserves.

**Le projet reçoit donc un vote favorable avec réserves précitées.**

Intitulé du projet	Coopération Canal du Midi
Porteur de projet	4 GALs
FEADER demandé	<b>4 720.09 €</b>
Fiche action	<b>FA 6</b>
Type d'opération	
Résumé projet	Poursuite des actions de coopération engagées en 2007-2013 avec les GAL Lauragais, Carcassonnais et Haut-Languedoc et Vignobles
Coût total éligible	<b>7 375.14 € TTC</b>
Régime aides d'Etat	SA 43783 / Aide aux services de base en milieu rural / TMAP 100 %
Nature des dépenses	Réimpression exposition et brochures, traduction, canalathlon 2018
<b>Plan de financement proposé</b>	
<b>Montant par territoire GAL (€ TTC)</b>	
	(1) Part impressions    (2) Part selon linéaire    (3) Part Canalathlon    TOTAL par GAL
GAL Lauragais	1 153,77 €    1 736,26 €    28 200,00 €    31 090,03 €
GAL Carcassonnais	5 768,85 €    1 567,61 €                          7 336,46 €
GAL Est audois	5 768,85 €    1 606,28 €                          7 375,14 €
GAL HLV	2 163,32 €    577,93 €                       2 741,25 €
	48 542,88 €

Présentation par François Galabrun

Poursuite des actions de coopération engagées en 2007-2013 avec les GAL Lauragais, Carcassonnais et Haut-Languedoc et Vignobles

1<sup>er</sup> dossier 2017-2018 : réimpression exposition et brochures, traduction, canalathlon 2018


Autres propositions d'actions : gestion concertée des déchets, programmation artistique et culturelle, mise en place d'aires naturelles de camping...

La Présidente met au vote : favorable à l'unanimité

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h15.**

A Narbonne, le 24/01/2017

**Gérard BARTHEZ**  
Président de l'AMCM



**Magali VERGNES**  
Présidente du comité de programmation





Annexe 1 : Liste des membres présents

Annexe 2 : Grilles de sélection pour les projets programmés

Annexe 3 : Documents de suivi de la maquette

Annexe 4 : composition du comité de programmation en date du 17 janvier 2018

## ANNEXE 1 : LISTE DES MEMBRES PRESENTS

### Membres présents :

Collège Public = 11 membres		Collège Privé = 12 membres	
BARTHEZ Gérard	Titulaire	AUDIER Nicole	Titulaire
BRU Raymond	Suppléant	AVILES Patrice	Suppléant
BRULE Philippe	Suppléant	CARBONNEAU Roger	Titulaire
GALIBERT Jean-Louis	Titulaire	GALLAND Thomas	Suppléant
GUIBERT Jean-François	Titulaire	JOSSERAND Denis	Titulaire
PESCE Serge	Titulaire	MARIE CALLEY Catherine	Suppléante
RAPPENEAU Philippe	Titulaire	PELAGATTI Jean-Pascal	Suppléant
REBOUL Catherine	Titulaire	PIERONI Eliane	Titulaire
ROUFFIA Evelyne	Titulaire	POLONI Hélène	Titulaire
RUFAS Brice	Titulaire	RATIA Laurent	Titulaire
VERGNES Magali	Titulaire	ROUX Ludovic	Suppléant
		SAURY Jean-Marie	Titulaire

### Membres présents non votants

PHALIP Philippe, suppléant de GALIBERT Jean-Louis, non votant en la présence du titulaire

BARBE Michel, expert à voix consultative

CANO Michel, expert à voix consultative

CIAPPARA Eric, expert à voix consultative

### Techniciens présents :

NOM Prénom	Structure
BENAZET Walter	CC des Corbières – Salanque Méditerranée
BOSCH Danièle	Directrice service politiques territoriales de développement durable, CA le Grand Narbonne
DELGRANGE Christelle	Région Occitanie, autorité de gestion
GALABRUN François	Directeur / Coordinateur GAL EA
GALAND Marie	Région Occitanie, autorité de gestion
GRENTZINGER Camille	Gestionnaire GAL EA
LIOT DASSAGATE Sabrina	CC La Domitienne
PORIGNAUX Sandra	CCI Narbonne
RUIZ Clélia	Gestionnaire Gal EA